

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1879.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1879 est établi sur un effectif moyen de 43,093 hommes et de 8,949 chevaux.

Cet effectif — augmenté de 6 employés civils et diminué de 6 officiers en non-activité — est resté le même que celui qui a servi de base au Budget de l'exercice 1878.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'année 1879, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 321,680 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire fr.	130,400 »
Produit de la vente de chevaux de réforme et de poulains .	93,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	4,930 »
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés, etc.	72,850 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie. .	500 »
Produit de la vente des cartes du Dépôt de la Guerre. . .	8,000 »
Remboursements divers	10,000 »
SOMME ÉGALE. fr.	<u>321,680 »</u>

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1879 s'élèvent comme suit :

Dépenses ordinaires et permanentes. fr. 41,209,695 »	}	41,595,500 »
Dépenses extraordinaires et temporaires. 185,805 »		
Le crédit général voté pour l'exercice 1878 se monte à . .		<u>41,063,000 »</u>

Le Budget de 1879 présente donc une augmentation de fr. 532,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-dessous résume les différences qui existent entre les crédits demandés pour plusieurs articles du Budget de 1879 et ceux alloués pour l'exercice 1878.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1878.	EN MOINS qu'au Budget de 1878.
2	Traitements des fonctionnaires et employés civils	15,100 »	»
12	Id. et solde des troupes d'infanterie	180,500 »	»
13	Id. id. de cavalerie	65,100 »	»
14	Id. id. d'artillerie	81,000 »	»
15	Id. id. du génie	13,400 »	»
17	Personnel de l'Académie militaire	»	15,000 »
24	Casernement des hommes	50,000 »	»
30	Traitements divers et honoraires	»	15,700 »
53	Dépenses imprévues	10 »	»
	TOTAUX fr.	361,200 »	28,700 »
	RESTE AUGMENTATION NETTE fr.	332,500 »	

Les différences indiquées dans ce tableau sont expliquées dans les notes données ci-après, sur les divers articles du Budget qui ont subi des modifications.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés civils.*

Augmentation fr. 15,190 »

L'augmentation de crédit portée à l'article 2 du Budget de 1879 est demandée afin de pouvoir renforcer de 6 employés de 1^{re} et de 2^e classe le personnel civil de l'Administration centrale du Ministère de la Guerre.

Ce personnel civil, qui est affecté aux divers services dont la direction et l'exécution ne rentrent pas dans les attributions et la compétence des officiers de l'armée, ne se compose actuellement que de 44 fonctionnaires et employés et ne suffit plus aux besoins de l'Administration centrale.

Il en résulte que certains travaux, tels que ceux du bureau d'expédition, qui pourraient et qui devraient être faits par des employés civils perma-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

nents, sont aujourd'hui exécutés exclusivement par des sous-officiers momentanément détachés de leurs régiments.

Cette situation présente des inconvénients, et c'est surtout afin de pouvoir reconstituer au bureau d'expédition un personnel permanent d'employés civils, que le Département de la Guerre désire obtenir le supplément de crédit porté à l'article 2 du Budget.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

Le Département de la Guerre propose d'augmenter les crédits portés au chapitre IV (*Solde des troupes*) d'une somme totale de 318,000 francs, qui est destinée à accorder aux caporaux, brigadiers, clairons, trompettes et soldats des diverses armes une légère augmentation de solde, applicable en entier à la masse d'habillement.

L'allocation journalière affectée à la masse d'habillement des hommes de ces catégories est encore actuellement fixée au même taux qu'en 1864, époque à laquelle le Gouvernement a majoré la solde des troupes, à tous les degrés de la hiérarchie, et a porté à la masse d'habillement une partie de l'augmentation accordée aux sous-officiers et soldats.

Lorsqu'en 1875 le Gouvernement a de nouveau majoré de 10 ou de 5 p. % tous les *petits traitements*, les sous-officiers de l'armée ont été compris dans cette mesure, tant pour leur solde proprement dite que pour leur masse d'habillement, mais les caporaux, brigadiers, clairons, trompettes et soldats en ont été complètement exclus.

Or, depuis quelques années le prix des effets d'habillement a toujours été en augmentant, par suite du renchérissement de certaines étoffes, des cuirs et de la main-d'œuvre, de sorte que l'allocation de la masse de ces hommes, qui pouvait suffire en 1864, n'est plus en rapport avec les dépenses actuelles de leur habillement.

L'augmentation demandée pour renforcer cette allocation a été calculée en tenant compte des charges qui incombent aux hommes des différentes armes, et en restant dans les limites de la plus rigoureuse économie. Elle se répartit comme suit entre les articles 12 à 15 du Budget, SAVOIR :

ART. 12. — Troupes d'infanterie	fr.	160,500	»
— 13. — Troupes de cavalerie		63,100	»
— 14. — Troupes d'artillerie		81,000	»
— 15. — Troupes du génie.		13,400	»
	TOTAL. . . fr.	318,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation nette. fr. 160,500 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1878.	EN MOINS qu'au Budget de 1878.
1 ^o Augmentation demandée pour la masse d'habillement, savoir :		
7,005,080 journées de caporaux, clairons et soldats à 2 centimes. fr.	140,101 60	•
643,150 id. id. id. id. à 3 centimes.	19,207 00	•
29,200 id. de caporaux clairons à 5 centimes	1,460 »	»
<u>7,677,410 journées.</u>		
2 ^o Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 12.	•	555 50
TOTAUX. fr.	160,855 50	555 50
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	160,500 »	

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation nette. fr. 63,100 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1878.	EN MOINS qu'au Budget de 1878.
1 ^o Augmentation demandée pour la masse d'habillement, savoir :		
1,390,650 journées de brigadiers et soldats à 5 centimes	41,710 50	•
470,120 id. id. id. à 4 centimes	18,804 80	»
46,720 id. de trompettes et brigadiers trompettes à 6 centimes.	2,803 20	»
2,100 id. de maîtres ouvriers à 2 centimes.	43 80	•
<u>1,909,680 journées.</u>		
2 ^o Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 13.	•	271 50
TOTAUX. fr.	63,371 30	271 50
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	63,100 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation nette fr. 81,000 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1878.	EN MOINS qu'au Budget de 1878.
1° Augmentation demandée pour la masse d'habillement, savoir :		
2,424,550 journées de brigadiers et soldats à 5 centimes	72,729 90	»
37,230 id. de trompettes à cheval à 6 centimes	2,233 80	»
40,150 id. id. à pied à 8 centimes	3,212 »	»
16,060 id. de maréchaux ferrants à 8 centimes	1,284 80	»
7,665 id. de maîtres ouvriers à 9 centimes.	689 85	»
<u>2,525,435 journées.</u>		
2° Augmentation demandée pour les contrôleurs et les réviseurs d'armes de l'état-major particulier de l'artillerie.	1,525 »	»
3° Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 14.	»	475 55
TOTAUX. fr.	81,475 55	475 55
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	81,000 »	

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation nette fr. 13,400 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1878.	EN MOINS qu'au Budget de 1878.
1° Augmentation demandée pour la masse d'habillement savoir :		
435,620 journées de caporaux et soldats à 5 centimes.	15,008 60	»
1,005 id. de caporaux clairons à 5 centimes.	54 75	»
17,520 id. de clairons à 2 centimes.	350 40	»
<u>452,235 journées.</u>		
2° Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 15.	»	15 75
TOTAUX. fr.	15,413 75	15 75
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	13,400 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 17, litt. c. — *Solde des élèves de l'École militaire.*

Diminution. fr. 15,000 »

Depuis trois ans, le Département de la Guerre a dû augmenter, dans une assez forte proportion, le nombre des élèves admis à l'École militaire, pour la section des armes spéciales, afin de pouvoir compléter le nouvel effectif organique des officiers de ces armes, fixé par la loi du 16 août 1873.

Ces mesures ont occasionné en 1876 et en 1877 un surcroît de dépense qui a été couvert par des crédits supplémentaires et ont motivé, pour 1878, une augmentation de crédit à l'article 17, litt. c, du Budget de cet exercice (*Solde des élèves de l'École militaire*).

Aujourd'hui, le but que poursuivait le Département de la Guerre est atteint; le nombre des élèves sous-lieutenants de l'École d'application, qui passeront dans les armes spéciales d'ici à un an, est à peu près suffisant pour combler les vacances qui existent encore dans les cadres de ces armes, et l'on pourra dorénavant restreindre l'admission de nouveaux élèves au chiffre nécessaire pour assurer le recrutement normal et régulier des officiers.

La solde des élèves de l'École militaire est prévue au Budget de 1878 pour une somme d'environ fr. 133,000 »

D'après le mouvement probable des promotions qui sont à l'École en ce moment et de celles qui y seront admises en 1878-1879 et en tenant compte des extinctions qui se produisent toujours par décès, démissions, etc., on peut évaluer très-approximativement que les dépenses pour la solde des élèves pendant l'exercice 1879 ne dépasseront pas la somme de. 118,000 »

Soit pour 1879 une diminution de fr. 15,000 »

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS (1).

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Augmentation nette fr. 30,000 »

(1) La valeur des denrées alimentaires et fourragères est encore en ce moment beaucoup plus élevée que celle qui sert de base, depuis plusieurs années, à la fixation des prix portés au Budget de la Guerre pour les rations de pain, de viande et de fourrages.

Le Gouvernement a néanmoins maintenu au Budget de 1879 les prix portés pour ces rations aux Budgets antérieurs, sauf à demander à la Législature les crédits supplémentaires qui seront nécessaires à la fin de l'année, si le renchérissement des denrées se maintient, de telle sorte que les dépenses ne puissent être couvertes au moyen des transferts autorisés par l'article 2 de la loi du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1878.	EN MOINS qu'au Budget de 1878.
1° Augmentation de 5,000 lits à une place de la compagnie des lits militaires, au loyer de 15 francs par an (1).	75,000 »	»
2° Diminution de 200,000 journées d'occupation des lits appartenant aux Administrations communales, à 5 centimes	»	10,000 »
3° Diminution de 1,442,500 journées d'occupation des fournitures de couchage de l'État à 2 centimes.	»	28,850 »
4° Diminution sur la somme portée au Budget de 1878 pour achat de couvertures, sacs de campement, etc.	»	6,000 »
5° Diminution sur la somme portée au Budget de 1878 pour menues dépenses, etc., (afin d'arrondir le chiffre total de l'article 24)	»	150 »
TOTAUX.fr.	75,000 »	45,000 »
RESTE AUGMENTATION NETTE.fr.		30,000 »

(1) Le Budget de 1879 (article 24) a été modifié, dans la supposition que la Législature adoptera le projet de loi que le Gouvernement lui a soumis, dans le but d'être autorisé à conclure une convention additionnelle avec la compagnie des lits militaires, pour l'augmentation du nombre de lits de cette compagnie.

CHAPITRE IX.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 30. — *Traitements de non-activité.*

Diminution.fr. 13,700 »

Depuis l'exercice 1876, le crédit porté à l'article 30 du Budget a été augmenté d'environ 18,000 francs, afin de pouvoir faire face au paiement du traitement des officiers en non-activité pour motifs de santé, dont le nombre s'était accru de telle sorte que, pendant les deux années antérieures, les fonds affectés à cette destination, avaient été dépassés.

Aujourd'hui, le nombre des officiers de cette catégorie a diminué, et l'on peut prévoir que les dépenses à imputer, à l'avenir, sur l'article 30 du Budget, n'atteindront plus les proportions élevées qu'elles avaient prises dans les dernières années.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'article 30 du Budget a donc été remanié; le personnel en non-activité a été diminué de 6 officiers ou employés, et le crédit affecté à ce service a été réduit de 158,700 francs à 143,000 francs, chiffre présumé suffisant pour couvrir les dépenses de l'exercice 1879.

CHAPITRE XI.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33. — *Dépenses imprévues.*

Augmentation.	fr.	10 »
pour arrondir le chiffre total du Budget.		<hr/>

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

(326)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1879, est fixé à la somme de *quarante et un millions trois cent nonante-cinq mille cinq cents francs* (41,395,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 23.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1879, les excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1880.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	°	} 455,000 °
2	— des fonctionnaires et employés civils	175,000	°	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000	°	
4	Matériel	55,000	°	
5	Dépôt de la Guerre	40,000	150,000 °	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	860,600	°	} 1,416,000 °
7	— — des provinces et des places	299,400	°	
8	— du service de l'intendance	256,000	°	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	290,500	°	} 1,008,000 °
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	582,500	°	
11	Service pharmaceutique	135,000	°	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	13,468,500	°	} 24,513,347 °
13	— — de la cavalerie	3,752,000	30,447 °	
14	— — de l'artillerie	5,299,000	°	
15	— — du génie	1,282,900	°	
16	— — du bataillon d'administration	680,500	°	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
A REPORTER fr.		27,211,000	180,447 °	27,392,347 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	27,211,000 »	180,447 »	27,392,547 »
	CHAPITRE V. ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	253,600 »	»	296,400 »
18	Dépenses d'administration	42,800 »	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	66,375 »	»	1,082,555 »
20	Matériel de l'artillerie	1,016,180 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,460,000 »	»	1,460,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande.	5,419,600 »	»	10,875,208 »
23	Fourrages en nature.	3,550,000 »	4,818 »	
24	Casernement des hommes	715,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour	110,000 »	»	
27	Transports généraux.	65,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»	
29	Remonte.	812,790 »	»	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	145,000 »	»	165,000 »
31	Frais de représentation	20,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	41,084,245 »	185,265 »	41,269,510 »

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	41,084,245 »	185,265 »	41,269,510 »
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	110,460 »	540 »	111,000 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,090 »	»	14,090 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET fr.	41,208,695 »	185,805 »	41,394,500 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1878.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(331)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1879.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	°	Traitement du Ministre fr.	21,000	»
2	°	— de 50 fonctionnaires et employés civils. 148,850	173,000	»
	°	— des huissiers, messagers et gens de service. 24,170		
3	°	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	»
	°	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	°	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000	55,000	»
	°	Chauffage et éclairage 15,000		
	°	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 20,000		
<i>Dépôt de la Guerre.</i>				
Charges ordinaires et permanentes				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes fr. 19,000	40,000	»
	a.	Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
Charges extraordinaires et temporaires.				
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000	40,000	150,000
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			305,000	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	21,000 »		»	»	
175,000 »	150,810 »	15,190 »	»	»	
10,000 »	10,000 »		»	»	
55,000 »	55,000 »		»	»	
190,000 »	190,000 »		»	»	
455,000 »	441,810 »	13,190 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	
						DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
					CHAPITRE II.		
					ÉTATS-MAJORS.		
					<i>État-major général.</i>		
					Officiers généraux.		
					SECTION D'ACTIVITÉ.		
		9	36	Lieutenants généraux, à	fr. 18,500 . fr. 166,500 °		
		18	54	Généraux-majors, à	12,700 . . . 228,000 °		
		27	90			595,100 °	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.		1,975 50	
						595,124 50	
					SECTION DE RÉSERVE.		
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à	fr. 14,800 . fr. 20,600 °		
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à	10,160 . . . 40,640 °		
		6	14			70,240 °	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.		551 20	
						60,888 80	
a.					TOTAL.	fr. 463,015 80	
				A DÉDUIRE :			
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre)	fr. 18,500 °		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments		92 50	
						18,407 50	
					RESTE	fr. 444,605 80	
				A AJOUTER :			
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants généraux	fr. 2,000 °		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments		10 °	
						1,990 °	
					TOTAL.	fr. 446,595 80	
					Corps d'état-major.		
		4	12	Colonels, à	fr. 9,500 . . . fr. 58,000 °		
		4	8	Lieutenants-colonels, à	7,100 28,400 °		
		8	16	Majors, à	6,500 50,400 °		
		18	56	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	5,100 91,800 °		
		12	24	— de 2 ^e classe	4,400 52,800 °		
		46	96			281,400 °	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.		1,307 °	
						200,093 °	
		70	200				
					A REPORTER.	fr. 706,688 80	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
70	200	70	200			
				REPORT.	fr. 706,088 80	
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; SAVOIR :		
				" 2 1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,300 . . . fr. 1,300 .		
				" 10 5 — — de 2 ^e classe . . . à. . 1,000 5,000 .		
				" 12 6 — — de 3 ^e classe . . . à. . 850 5,100 .		
				" 12 6 lieutenants d'infanterie. à. . 850 5,100 .		
				" 2 1 lieutenant d'artillerie à. . 375 375 .		
				" 2 1 capitaine en 1 ^{er} du génie à . 500 500 .		
				" 2 1 lieutenant du génie. à. . 375 375 .		
					17,750 .	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	88 75	
					17,661 25	
		70	242	TOTAL.	fr. 724,350 05	
				Indemnité de vivres de campagne.		
				d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,846 45	
				Indemnité de fourrages.		
				e. 242 chevaux \times 365 = 88,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t	fr. 114,820 .	
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division	fr. 474 50	
					115,303 50	860,600 .
				Frais de bureau.		
				f. 2 lieutenants généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs.	fr. 4,000 .	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800 .	
				2 — des circonscriptions militaires. { 1 à 1,500 . . . } 2,700 .		
				4 — des divisions d'infanterie, à 600 2,400 .		
				2 — de cavalerie, à 600 1,200 .		
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 8,000 .		
					19,100 .	
				A REPORTER.	fr. 860,600 .	"

6
(suite)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
860,600 °	860,600 °		°	°	
860,600 °	860,600 °		°	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	860,000 »	»
		État-major des provinces et des places.		
		État-major des provinces.		
a.	5 10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800 »	
	» 9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 »	
	5 19		55,300 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	278 50	
			55,023 50	
		État-major des places.		
	5	Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500	37,500 »
	4	— de 2 ^e — , à	5,500	22,000 »
	0	— de 3 ^e — , à	4,500	40,500 »
b.	2 a) 6	Majors, à	3,800	7,600 »
	0	Adjudants de 1 ^{re} classe, à	3,150	28,350 »
	8	— de 2 ^e — , à	2,525	20,200 »
	4	— de 3 ^e — , à	2,100	8,400 »
			104,550 »	
	41 6	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	822 75	
	46 25		105,727 25	
		Aumôniers.		
c.		Traitement des aumôniers et desservants	44,950 »	
				200,400 »
		Indemnité de vivres de campagne.		
d.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,066 75	
		Indemnité de fourrages.		
e.		25 chevaux \times 505 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t	11,862 50	
		Frais de bureau.		
		9 commandants de province b).		9,600 »
	1	— de place, à	1,200	1,200 »
	2	— — , à	1,000	2,000 »
	1	— — , à	800	800 »
f.	7	— — , à	500	5,500 »
	10	— — , à	400	4,000 »
	3	— — , à	240	720 »
	5	— — , à	150	750 »
	2	— — , à	100	200 »
			22,770 »	
		A REPORTER. fr.	1,160,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
860,600	*	860,600	*	*	
299,400	*	299,400	*	*	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
1,100,000	*	1,160,000	*	*	b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																															
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																
1,160,000 »	1,160,000 »	•	•		a) COMPOSITION ORGANIQUE. <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>3</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>6</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>13</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>»</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>»</td> <td>76</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>»</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 180</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table>	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef	1	»	— de 1 ^{re} classe	3	»	— de 2 ^{me} —	6	»	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	»	— de 2 ^{me} —	13	»	Capitaines quartiers-maitres	»	38	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	76	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37		35	(*) 180	185
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																		
Intendant en chef	1	»																																		
— de 1 ^{re} classe	3	»																																		
— de 2 ^{me} —	6	»																																		
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	»																																		
— de 2 ^{me} —	13	»																																		
Capitaines quartiers-maitres	»	38																																		
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	76																																		
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37																																		
	35	(*) 180	185																																	
256,000 »	256,000 »	•	•																																	
1,416,000 »	1,416,000 »	•	•																																	

(*) Ces officiers comptables figurent tel pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE III.		
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).		
				Traitement des officiers de santé.		
		1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•
		4	•	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 8,500	34,000	•
		7	•	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	49,700	•
		1	•	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	•
		20	•	— adjoints, à 2,625	52,500	•
a.		1	•	Pharmacien principal, à 5,500	5,500	•
		12	•	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	50,400	•
		12	•	— de 2 ^e classe, à 3,250	39,000	•
		12	•	— de 3 ^e classe, à 2,800	33,600	•
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à 5,500	5,500	•
		71	3		287,100	•
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,435 50	
					285,664 50	
9				Indemnité de vivres de campagne.		
	b.			Indemnités de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,412	•
				Indemnité de fourrages.	290,500	•
	c.			5 chevaux \times 365 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ^t	1,423 50	
				Frais de bureau:		
	d.			Inspecteur général du service de santé.	2,000	•
				Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
10				650,500 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 89 centimes. fr. 578,945	•	
				4,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.	3,555	•
					382,500	•
				Service pharmaceutique.		
11				Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	135,000	•
				TOTAL DU CHAPITRE III.	1,003,000	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																								
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																									
200,500	200,500	»	»		<table border="1" data-bbox="1258 585 1481 1462"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux de 1^{re} classe</td> <td>4</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— principaux de 2^e classe.</td> <td>7</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de régiment { de 1^{re} classe. 10</td> <td rowspan="2">»</td> <td rowspan="2">35</td> </tr> <tr> <td>de 2^{me} — 25</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1^{re} classe.</td> <td>1</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>— " de 2^{me} —</td> <td>»</td> <td>45</td> </tr> <tr> <td>— adjoints.</td> <td>20</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien principal</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur vétérinaire</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>»</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>»</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td></td> <td>71</td> <td>(*) 148</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>219</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général	1	»	Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»	— principaux de 2 ^e classe.	7	»	— de régiment { de 1 ^{re} classe. 10	»	35	de 2 ^{me} — 25	— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	35	— " de 2 ^{me} —	»	45	— adjoints.	20	»	Pharmacien principal	1	»	— de 1 ^{re} classe	12	»	— de 2 ^{me} —	12	»	— de 3 ^{me} —	12	»	Inspecteur vétérinaire	1	»	Vétérinaires de 1 ^{re} classe	»	12	— de 2 ^{me} —	»	13	— de 3 ^{me} —	»	8		71	(*) 148			219
COMPOSITION organique.																																																													
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																																												
Inspecteur général	1	»																																																											
Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»																																																											
— principaux de 2 ^e classe.	7	»																																																											
— de régiment { de 1 ^{re} classe. 10	»	35																																																											
de 2 ^{me} — 25																																																													
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	35																																																											
— " de 2 ^{me} —	»	45																																																											
— adjoints.	20	»																																																											
Pharmacien principal	1	»																																																											
— de 1 ^{re} classe	12	»																																																											
— de 2 ^{me} —	12	»																																																											
— de 3 ^{me} —	12	»																																																											
Inspecteur vétérinaire	1	»																																																											
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	»	12																																																											
— de 2 ^{me} —	»	13																																																											
— de 3 ^{me} —	»	8																																																											
	71	(*) 148																																																											
		219																																																											
582,500	582,500	»	»																																																										
135,000	135,000	»	»																																																										
1,008,000	1,008,000	»	»																																																										

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) Infanterie	408,700	journées.
Cavalerie.	95,300	»
Artillerie.	125,900	»
Génie.	22,500	»
Bataillon d'administration	2,300	»
Total.	650,800	journées.

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers formé de quatre bataillons actifs et de deux bataillons non-actifs (à quatre compagnies) et un dépôt;
 2° d'un régiment de grenadiers,
 3° de trois régiments de chasseurs à pied, } formés chacun de trois bataillons actifs et de un bataillon non-actif (à quatre compagnies) et de un dépôt;
 4° de quatorze régiments de ligne,
 5° de deux compagnies sédentaires;
 6° d'un corps de discipline et de correction formé de six compagnies;
 7° d'une école d'enfants de troupe;
 8° d'officiers à la suite des régiments.

OFFICIERS.

GRADES.	Effectif par unité			Composition d'un régiment			Soit pour :						TOTAUX.		TRAITEMENT annuel.	MONTANT	
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Les deux compagnies sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	Les officiers hors cadre.	Officiers.	Chevaux.		par GRADE.	par CATÉGORIE.
États-majors actifs } 19 régiments. 58 bataillons.																	
Colonels	1	•	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	10	58	8,500	•	161,500
Lieutenants-colonels	1	•	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	10	58	6,500	•	123,500
Majors	•	1	•	4	3	3	4	3	51	•	•	•	58	110	5,500	•	519,000
Capitaines-adjudants-majors montés	1	•	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	19	5,950	•	75,050
— — — non montés	•	1	•	4	3	3	4	3	51	•	•	•	58	•	5,450	•	200,100
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	1	•	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	•	2,250	•	42,750
— — — officiers-payeurs	•	1	•	4	3	3	4	3	51	•	•	•	58	•	2,462 50	•	142,825
Médecins de régiment de 1 ^{re} classe	•	•	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	5	•	6,500	•	31,500
— — — de 2 ^{me} classe	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	14	•	5,100	•	71,400
— de bataillon de 1 ^{re} classe	•	1	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	•	4,200	•	79,800
— — — de 2 ^e classe	•	•	•	2	1	1	2	1	17	•	•	•	20	•	3,250	•	65,000
232 compagnies de bataillons actifs.																	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	•	•	1	16	12	12	16	12	204	•	•	•	232	•	5,450	•	800,400
Lieutenants et sous-lieutenants	•	•	3	48	36	36	48	36	612	•	•	•	606	•	2,250	•	1,566,000
20 bataillons non-actifs, 80 compagnies.																	
Majors	•	1	•	2	1	1	2	1	17	•	•	•	20	20	5,500	•	110,000
Capitaines-adjudants-majors non montés	•	1	•	2	1	1	2	1	17	•	•	•	20	•	3,450	•	69,000
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	•	•	1	8	4	4	8	4	68	•	•	•	80	•	3,450	•	276,000
Lieutenants et sous-lieutenants	•	•	3	24	12	12	24	12	204	•	•	•	240	•	2,250	•	540,000
19 dépôts de régiment.																	
Majors	•	1	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	19	5,500	•	104,500
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers d'armement	•	1	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	•	2,250	•	42,750
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	•	1	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	•	3,800	•	72,200
Capitaines administratifs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	•	1	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	•	3,450	•	65,550
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	•	1	•	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	•	3,250	•	61,750
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	•	•	1	1	1	1	1	1	17	•	•	•	19	•	3,450	•	65,550
Lieutenants et sous-lieutenants	•	•	3	3	3	3	3	3	51	•	•	•	57	•	2,250	•	128,250
Compagnies spéciales.																	
Colonel	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	2	8,500	•	8,500
Majors	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	2	2	5,500	•	11,000
Capitaine-adjutant-major non monté	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•	3,450	•	3,450
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^{me} ou 3 ^{me} classe	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•	3,800	•	3,800
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•	2,462 50	•	2,462 50
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•	3,250	•	3,250
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	6	8	•	3,450	•	27,600
Lieutenants et sous-lieutenants	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	6	24	50	•	2,250	•	67,500
Officiers à la suite.																	
Capitaines	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	20	20	•	3,450	•	69,000
Lieutenants	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	20	20	•	2,400	•	48,000
													TOTAL	fr.	5,458,937 50		

A ajouter les suppléments de traitement :

Pour le corps de discipline et de correction	}	Le commandant du corps	1,000	•
		Les deux majors, à	fr. 800	•
		Les sept capitaines, à	600	•
		Les vingt-quatre lieutenants et sous-lieutenants, à	400	•
			16,400	•

TOTAL fr. 5,475,337 50

A DÉDUIRE ½ p. % pour médicaments **27,376 69**

RESTE fr. 5,447,960 81

(¹) Officiers d'infanterie 1,676
 Comptables 98 } 1,852
 Médecins 78 }

TROUPES.

GRADES.	Effectif par unité.			Composition d'un régiment			Soit pour :				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT		
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.	
États-majors actifs { 19 régiments. 58 bataillons.															
Adjutants sous-officiers	"	1	"	4	3	3	4	3	51	58	21,170	3 25	68,802 50		
Sergents-majors secrétaires { Grenadiers Les autres.	1	"	"	1	"	1	1	"	17	18	6,570	2 34	15,373 80		
Sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	17	19	6,935	2 15	14,910 25		
Caporaux-clairons	"	1	"	4	3	3	4	3	51	58	21,170	1 05	22,228 50		
Sergents-armuriers	"	1	"	4	3	3	4	3	51	58	21,170	1 85	38,741 10		
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	238	266	97,090	"	161,500 "		
332 compagnies des 58 bataillons actifs:															
<i>16 compagnies du régiment des carabiniers.</i>															
Sergents-majors	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	2 34	13,665 60		
Premiers sergents	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 98	11,563 20		
Sergents-fourriers	"	4	1	16	"	"	16	"	"	16	5,840	1 85	10,687 20		
Sergents	"	20	5	80	"	"	80	"	"	80	29,200	1 85	55,456 "		
Caporaux	"	40	10	160	"	"	160	"	"	160	58,400	" 85	49,640 "		
Clairons	"	12	3	48	"	"	48	"	"	48	17,520	" 70	12,264 "		
Soldats de 1 ^{re} classe	"	372	93	1,488	"	"	1,488	"	"	406	181,040	" 64	115,865 60		
— de 2 ^e —	"									992	562,080	" 61	220,868 80		
<i>12 compagnies du régiment des grenadiers.</i>															487,990 40
Sergents-majors	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,380	2 37	10,580 60		
Premiers sergents	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,380	2 01	8,805 80		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	12	"	"	12	"	12	4,380	1 86	8,146 80		
Sergents	"	20	5	"	60	"	"	60	"	60	21,900	1 86	40,754 "		
Caporaux	"	40	10	"	120	"	"	120	"	120	45,800	" 87	58,106 "		
Clairons	"	12	3	"	36	"	"	36	"	36	15,140	" 72	9,460 80		
Grenadiers	"	372	93	"	1,110	"	"	1,116	"	744	271,560	" 66	179,229 60		
Soldats avec solde de fusilier	"									372	135,780	" 60	81,468 "		
<i>204 compagnies des régiments de chasseurs et de ligne.</i>															376,329 60
Sergents-majors	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	2 34	174,256 40		
Premiers sergents	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 98	147,430 80		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	"	12	"	"	204	204	74,460	1 83	136,261 80		
Sergents	"	20	5	"	"	60	"	"	1,020	1,020	372,300	1 83	681,509 "		
Caporaux	"	40	10	"	"	120	"	"	2,040	2,040	744,600	" 84	625,464 "		
Clairons	"	12	3	"	"	36	"	"	612	612	225,380	" 60	154,132 20		
Soldats de 1 ^{re} classe	"	280	70	"	"	840	"	"	14,280	4,760	1,737,400	" 63	1,094,562 "		
— de 2 ^e —	"									9,520	3,474,800	" 60	2,084,880 "		
20 bataillons non-actifs:															5,098,276 20
<i>Petits états-majors.</i>															
Adjutants sous-officiers	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,300	3 25	23,725 "		
Caporaux-clairons	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,300	1 05	7,665 "		
Sergents-armuriers	"	1	"	2	1	1	2	1	17	20	7,300	1 83	13,359 "		
80 compagnies des bataillons non-actifs:															44,740 "
<i>8 compagnies de carabiniers.</i>															
Sergents-majors	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	2 34	6,852 80		
Premiers sergents	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	1 98	5,781 60		
Sergents-fourriers	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	1 85	5,343 60		
Sergents	"	12	3	24	"	"	24	"	"	24	8,760	1 85	16,050 80		
Caporaux	"	24	6	48	"	"	48	"	"	48	17,520	" 85	14,892 "		
Clairons	"	4	1	8	"	"	8	"	"	8	2,920	" 70	2,044 "		
<i>4 compagnies de grenadiers.</i>															50,924 80
Sergents-majors	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,400	2 37	3,460 20		
Premiers sergents	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,400	2 01	2,934 60		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,400	1 86	2,715 60		
Sergents	"	12	3	"	12	"	"	12	"	12	4,380	1 86	8,146 80		
Caporaux	"	24	6	"	24	"	"	24	"	24	8,760	" 87	7,621 20		
Clairons	"	4	1	"	4	"	"	4	"	4	1,400	" 72	1,051 20		
<i>63 compagnies de chasseurs et de ligne.</i>															25,929 60
Sergents-majors	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	2 34	58,078 80		
Premiers sergents	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	1 98	49,145 60		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	1 83	45,420 60		
Sergents	"	12	3	"	"	12	"	"	204	204	74,400	1 83	136,261 80		
Caporaux	"	24	6	"	"	24	"	"	408	408	148,920	" 84	125,092 80		
Clairons	"	4	1	"	"	4	"	"	68	68	24,820	" 69	17,125 80		
A REPORTER.															431,125 40
				1,962	1,448	1,172	1,962	1,448	19,924	23,354	8,516,910			6,837,744 20	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES. LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
	REPORT. . . . fr. 12,854,077 .		
	Indemnité de fourrages.		
b.	254 chevaux × 365 = 92,710 journées d'indem. représentative, à fr. 1 30 c. 120,525 .		
	Moyens de transport.		
c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 .		
	Logement et nourriture.		
		13,468,500 .	
12 (suite).	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
	Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
	44,000		
	64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 .		
	Frais d'administration et d'instruction (1).		
	1 régiment de carabiniers, à 16,000 .		
	Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 .		
e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 .		
	1 école d'enfants de troupe. 800 .		
	Le corps de discipline et de correction 5,500 .		
	285,900 .		
	A REPORTER. . . . fr. 13,468,500 .		

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,468,500	*	13,308,000	*	160,500	*
13,468,500	*	13,308,000	*	160,500	*

CAVALERIE. — Cette arme se compose : 1° de deux régiments de chasseurs, }
 2° de quatre régiments de lanciers, } chacun de cinq escadrons actifs.
 3° de deux régiments de guides, }

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTALS.			Traitement annuel.	MONTANT		
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux			par GRADE.	par CATÉGORIE.	
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.				
États-majors de régiment.													
Colonels	1	3	1	3	1	3	8	18	6	9,500	76,000		
Lieutenants-colonels	1	2	1	2	1	2	8	12	4	7,100	56,800		
Majors	2	4	2	4	2	4	16	24	8	6,300	100,800		
Capitaines adjudants-majors en 1 ^{er}	1	2	1	2	1	2	8	12	4	5,100	40,800		
Lieutenants adjudants-majors	1	2	1	2	1	2	8	12	4	5,250	26,000		
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	1	2	1	2	1	2	8	12	4	5,100	24,800		
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	1	"	1	"	1	"	8	"	"	3,800	50,400		
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	1	"	1	"	1	"	8	"	"	2,462 50	19,700		
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	1	"	1	"	1	"	8	"	"	3,450	27,600		
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	2	6	2	6,500	12,600		
Id. de 2 ^{me} classe	1	1	1	1	1	1	6	6	2	5,100	30,600		
Id. de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	8	6	2	4,200	55,600		
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	8	6	2	4,600	50,800		
Id. de 2 ^e —	1	1	1	1	1	1	8	6	2	3,250	26,000		
Id. de 3 ^e —	1	1	1	1	1	1	8	6	2	2,800	22,400		
Escadrons actifs.													
Capitaines commandants	1	2	5	10	5	10	40	60	20	5,100	204,000		
Id. en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	1	2	5	10	5	10	40	60	20	4,200	168,000		
Lieutenants	2	4	10	20	10	20	80	120	40	5,250	260,000		
Sous-lieutenants	2	4	10	20	10	20	80	120	40	2,950	256,000		
	6	12	45	80	45	80	360	480	160			564,900	
											TOTAL	1,452,000	
											A déduire 1/2 p. % pour médicaments.		7,164 50
											RESTE		1,425,735 50

(¹) Officiers de l'arme 296 }
 Comptables 24 } 300
 Médecins 46 }
 Vétérinaires 24 } 40

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION D'UN RÉGIMENT à cinq escadrons.				TOTALS.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs, 4 de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux				par GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.				
Petits états-majors de régiment.													
Adjudants sous-officiers	2	2	2	2	2	2	12	12	4	4,580	5 25	14,235	
Maréchaux des logis chefs secrétaires	1	1	1	1	1	1	6	6	2	1,460	5 25	4,745	
Id. des logis gardes-magasins	1	1	1	1	1	1	6	6	2	2,190	2 86	6,265 40	
Trompettes-majors	1	1	1	1	1	1	6	6	2	750	2 21	2,102 40	
Id. brigadiers	1	1	1	1	1	1	6	6	2	730	2 25	1,627 90	
Maréchaux des logis armuriers	1	1	1	1	1	1	6	6	2	2,190	2 44	5,543 00	
Maitres tailleurs, bottiers et selliers	3	3	3	3	3	3	18	18	6	730	2 46	1,795 80	
Escadrons actifs.													
Maréchaux des logis chefs	1	1	5	5	5	5	50	30	10	10,950	2 86	51,317	
Premiers maréchaux des logis	1	1	5	5	5	5	10	30	10	5,650	2 88	10,512	
Maréchaux des logis fourriers	1	1	5	5	5	5	10	30	10	10,950	2 56	25,842	
Id. des logis	7	7	35	35	35	35	70	210	70	5,650	2 58	8,687	
Brigadiers	12	12	60	60	60	60	120	360	120	10,950	2 21	24,199 50	
Trompettes	5	5	15	15	15	15	90	90	30	5,650	2 25	8,159 50	
Maréchaux ferrants	2	2	10	10	10	10	30	60	20	76,650	2 21	169,596 50	
Cavaliers de 1 ^{re} classe	24	24	120	120	120	120	240	720	240	25,550	2 25	56,976 50	
Id. de 2 ^e —	69	69	345	345	345	345	2,070	2,070	690	151,400	1 05	137,970	
Id. non montés.	20	20	100	100	100	100	600	600	200	43,800	1 08	47,504	
							90	90	30	32,850	1 56	51,246	
							50	50	50	10,950	1 58	17,501	
							60	60	60	21,900	0 86	18,854	
							20	20	20	7,300	0 89	6,497	
							720	720	240	262,800	0 86	226,008	
							240	240	240	87,600	0 89	77,964	
							2,070	2,070	690	755,550	0 85	627,106 50	
							690	690	690	251,850	0 86	216,591	
							600	600	200	219,000	0 83	181,770	
							200	200	200	73,000	0 86	62,780	
	140	120	710	605	710	605	5,680	3,630	1,210	2,073,200		2,006,441 50	
											TOTAL	2,066,374 50	
											4,840		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,468,500 »	13,308,000 »		160,500 »	•	
13,468,500 »	13,308,000 »		160,500 »	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr. 3,506,855 »	13,468,500 »	»
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 »		
			3,752,000 »	30,447 »
13 (suite.)		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 journées.		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 32,400		
		42,400 journées, à fr. 1 25 c'. fr. 53,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 57,600 »		
		TOTAL. . . . fr. 3,782,447 »		
		A REPORTER. . . . fr.	17,220,500 »	30,447 »

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION		
13,488,500	»	13,308,000	»	180,500	»	
3,782,447	»	3,719,347	»	63,100	»	
17,250,947	»	17,027,347	»	223,600	»	

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

- 2° De 4 régiments de campagne formés, savoir : { les 1^{er} et 5^e régim^{ts} chacun de 8 batteries montées et de 2 batteries de réserve ;
 les 2^e et 4^e — — — 2 — à cheval, 7 batteries montées et 1 batt. de réserve ;
- 3° De 3 — de siège formés chacun de 16 batteries de siège, 1 batterie de réserve et 1 batterie de dépôt ;
- 4° De 4 compagnies spéciales : 1 de pontonniers, 1 d'ouvriers, 1 d'armuriers et 1 d'artificiers ;
- 5° D'un bataillon du train formé d'un état-major { 4 compagnies pour les colonnes de munitions et les équipages des pontonniers et du génie ;
 et de 7 compagnies : 2 — — équipages de l'administration ;
 1 compagnie de dépôt.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE ou COMPAGNIE.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.										Totaux.			MONTANT par catégorie.	Observations.		
	Hommes.	Chevaux.	Les 1 ^{er} et 5 ^e régiments de campagne.		2 ^e et 4 ^e régiments de campagne.		3 ^e , 6 ^e et 7 ^e régiments de siège.		Quatre COMPAGNIES SPÉCIALES.		LE TRAIN.		HOMMES.	CHEVAUX				Traitement annuel.	Montant.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		à ration forte.	à ration légère.				
États-majors des régiments.																			
Colonels	2	6	2	6	3	6	2	2	2	2	2	2	7	12	6	9,500	66,500		
Lieutenants-colonels	2	4	2	4	3	6	2	2	2	2	2	2	7	8	6	7,100	49,700		
Majors	8	16	6	12	15	15	2	2	2	2	2	29	28	15	6,500	182,700			
Capitaines commandants-adjudants-majors	2	4	2	4	3	3	2	2	2	2	2	7	8	3	5,100	35,700			
Lieutenants	2	4	2	4	3	3	2	2	2	2	2	7	8	3	5,250	22,750			
Capitaines commandants-instructeurs	2	4	2	4	2	2	2	2	2	2	2	4	8	3	5,100	20,400			
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	2	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	7	2	3	5,800	26,600			
Lieutenants ou sous-lieuten. officiers-payeurs	2	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	7	2	3	2,462 50	17,257 50			
Capitaines administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	2	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	7	2	3	5,450	24,150			
Médecins de régim ^t de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	5	2	3	6,500	12,600			
— de 2 ^{me} classe	2	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	5	2	3	5,100	25,500			
— de bat ^{on} de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	7	4	3	4,200	29,400			
— de 2 ^e classe	2	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	5	2	3	5,250	9,750			
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	3	4,600	18,400			
— de 2 ^e classe	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	3	5,250	15,000			
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																			
4 batteries à cheval.																			
Capitaines commandants	1	2	4	8	2	2	2	2	2	2	2	4	8	3	5,100	20,400			
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	4	4	3	4,200	16,800			
Lieutenants	5	6	12	24	3	3	3	3	3	3	3	12	24	3	3,100	37,200			
Sous-lieutenants	5	9	12	24	3	3	3	3	3	3	3	12	24	3	3,100	37,200			
30 batteries montées.																			
Capitaines commandants	1	2	16	32	14	28	2	2	2	2	2	50	60	3	5,100	155,000			
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	16	16	14	14	2	2	2	2	2	50	50	3	4,200	126,000			
Lieutenants	5	6	48	96	42	84	3	3	3	3	3	90	180	3	3,100	279,000			
Sous-lieutenants	5	9	48	96	42	84	3	3	3	3	3	90	180	3	3,100	279,000			
6 batteries de réserve.																			
Capitaines commandants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	6	6	3	5,100	30,600			
Lieutenants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	6	6	3	4,200	19,500			
Sous-lieutenants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	6	6	3	2,950	17,700			
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																			
48 batteries de siège.																			
Capitaines commandants	1	2	48	48	48	48	2	2	2	2	2	48	48	3	4,600	220,800			
Lieutenants	1	2	48	48	48	48	2	2	2	2	2	48	48	3	2,875	138,000			
Sous-lieutenants	1	2	48	48	48	48	2	2	2	2	2	48	48	3	2,475	118,800			
3 batteries de réserve.																			
Capitaines commandants	1	1	3	3	3	3	2	2	2	2	2	3	3	3	4,600	13,800			
Lieutenants	1	1	3	3	3	3	2	2	2	2	2	3	3	3	2,875	8,625			
Sous-lieutenants	1	1	3	3	3	3	2	2	2	2	2	3	3	3	2,475	7,425			
3 batteries de dépôt.																			
Capitaines commandants	1	1	3	3	3	3	2	2	2	2	2	3	3	3	4,600	13,800			
Lieutenants	1	1	3	3	3	3	2	2	2	2	2	3	3	3	2,875	8,625			
Sous-lieutenants	1	1	3	3	3	3	2	2	2	2	2	3	3	3	2,475	7,425			
COMPAGNIES SPÉCIALES.																			
1 compagnie de pontonniers.																			
Capitaine commandant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	4,600			
— en second	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3,500	3,500			
Lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,875	5,750			
Sous-lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,475	4,950			
3 compagnies : ouvriers, armuriers et artificiers.																			
Capitaine commandant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	15,800			
Lieutenants	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2,875	8,625			
Sous-lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,475	14,850			
BATAILLON DU TRAIN.																			
Major	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	6,500	6,500			
Lieutenant adjudant-major	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,250	5,250			
Capitaine quartier-maitre de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,800	5,800			
— administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,450	5,450			
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,250	5,250			
Vétérinaire de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,250	5,250			
Capitaines commandants	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	8	4	5,100	20,400			
— en second	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	6	3	4,200	12,600			
Lieutenants	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7	7	7	5,250	22,750			
Sous-lieutenants	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7	7	7	2,950	20,650			
TOTAUX	9	9	124	202	126	210	207	53	18	6	27	55	a) 502	445	59		99,700		
Soit par régiment	62	101	63	105	69	11								484		TOTAL	1,947,662 50		

a) Officiers d'artillerie 429
 — du train 23
 Comptables 23 } 502
 Médecins 18 }
 Vétérinaires 9 } 27

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 9,758 51

RESTE fr. 1,937,924 19

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS.						TOTALS.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	Hommes.	Chevaux		Les 1 ^{er} ET 5 ^e RÉGIMENTS de campagne.		Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.		Les 3 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	Hommes.	Chevaux							
		de selle.	de trait.	Hommes.	Chevaux	Hommes.	Chevaux			de selle.	de trait.						
Petits états-majors des régiments.																	
Adjutants sous-officiers	"	"	"	4	4	"	4	4	"	0	14	8	"	5,110	5 25	16,607 50	
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	5	"	"	750	2 86	2,087 80	
— — secrétaires	"	"	"	2	"	"	2	"	"	3	4	"	"	1,825	2 75	4,982 25	
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	1,460	2 86	4,175 00	
Trompettes-majors	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	"	1,095	2 50	2,757 50	
— brigadiers	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	"	2,555	1 98	5,058 90	
Maréchaux des logis armuriers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	2,555	1 70	4,496 80	
Maîtres selliers, tailleurs et bottiers	"	"	"	6	"	"	6	"	"	6	18	"	"	2,555	1 98	5,058 90	
Ouvriers selliers (soldats)	"	"	"	4	"	"	4	"	"	"	4	"	"	6,570	84	5,518 80	
														1,460	95	1,557 80	
														1,460	87	1,270 20	
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																	
4 batteries à cheval.																	
Adjutants de batterie	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 96	4,521 60	
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 86	4,175 00	
— — fourriers	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 21	3,226 60	
Maréchaux des logis	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	2 21	10,559 00	
Brigadiers	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	1 05	9,198 "	
— artificiers	5	3	"	"	"	"	12	12	"	"	12	12	"	4,580	" 95	4,075 40	
Trompettes	2	2	"	"	"	"	8	8	"	"	8	8	"	2,920	1 56	4,555 20	
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	5,840	" 95	5,451 20	
Maréchaux ferrants	2	"	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	2,020	" 85	2,425 60	
Canonniers { de 1 ^{re} classe	14	"	"	"	"	"	56	168	160	"	56	168	160	20,440	" 88	17,987 20	
{ de 2 ^e classe	70	42	40	"	"	"	280			"	280			102,200	" 85	84,826 "	59,452 95
30 batteries montées.																	
Adjutants de batterie	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 96	52,412 "	
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 86	51,317 "	
— — fourriers	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 21	24,109 50	
Maréchaux des logis	6	6	"	96	96	"	84	84	"	"	180	180	"	65,700	2 21	145,197 "	
— à cheval	2	2	"	52	52	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 05	22,995 "	
Brigadiers { à pied	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	45,800	" 98	42,924 "	
{ artificiers	5	"	"	48	"	"	42	"	"	"	90	"	"	52,850	" 87	28,579 50	
Trompettes	2	2	"	32	32	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 56	34,164 "	
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	45,800	" 87	38,106 "	
Maréchaux ferrants	1	"	"	16	"	"	14	"	"	"	50	"	"	10,950	" 85	9,080 50	
Canonniers { de 1 ^{re} classe	6	"	"	96	"	"	84	"	"	"	180	"	"	65,700	" 78	51,246 "	
{ de 2 ^e classe	28	"	"	448	"	"	392	"	"	"	840	"	"	506,600	" 66	202,356 "	
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	6	"	40	96	"	640	84	"	560	"	180	"	1,200	65,700	" 88	57,816 "	
{ de 2 ^e classe	24	"	"	384	"	"	556	"	"	"	720	"	"	262,800	" 85	218,124 "	958,524 50
6 batteries de réserve.																	
Adjutants de batterie	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 96	6,482 40	
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 86	6,265 40	
— — fourriers	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 21	4,859 00	
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	12	12	"	"	36	36	"	13,140	2 21	29,059 40	
— à cheval	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,580	1 05	4,599 "	
Brigadiers { à pied	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	8,760	" 98	8,584 80	
{ artificiers	5	"	"	12	"	"	6	"	"	"	18	"	"	6,570	" 87	5,715 90	
Trompettes	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,580	1 56	6,852 80	
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	8,760	" 87	7,621 20	
Maréchaux ferrants	1	"	"	4	"	"	2	"	"	"	6	"	"	2,190	" 85	1,817 70	
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																	
48 batteries de siège.																	
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 60	45,552 "	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 50	45,800 "	
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	1 98	34,689 60	
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	240	240	"	"	87,600	1 98	175,448 "	
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	288	288	"	"	105,120	" 98	105,017 60	
— artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	" 87	50,484 80	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	1 44	50,457 60	
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	144	144	"	"	52,560	" 87	45,727 20	
Canonniers { de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	"	"	"	384	384	"	"	140,160	" 78	109,524 80	
{ de 2 ^e classe	44	"	"	"	"	"	"	"	"	2,112	2,112	"	"	770,880	" 66	508,780 80	1,145,282 40
3 batteries de réserve.																	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	2 50	2,757 50	
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	1 98	2,168 10	
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	1 98	15,008 60	
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	" 98	6,438 60	
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	9	9	"	"	5,285	" 87	2,857 95	
Élèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	" 66	1,445 40	28,056 15
3 batteries de dépôt.																	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	2 50	2,757 50	
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	3	"	"	1,095	1 98	2,168 10	
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	1 98	8,672 40	
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	" 98	4,392 40	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	1 44	5,155 60	21,024 "
TOTAUX A REPORTER				1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	0,959	732	1,560	2,552,755		2,454,204 50	

TROUPES (SUITE).

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE OU COMPAGNIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.									TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	Chevaux			Les 1 ^{er} ET 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	COMPAGNIES SPÉCIALES.			Chevaux							
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.						de trait.
REPORT.				1,550	268	640	1,762	464	720	5,627				6,959	752	1,560	2,552,755			2,454,294 50	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																					
1 compagnie de pontonniers.																					
Maréchal des logis chef	1												1			565	2 74	1,000 10			
— — constructeur	1												1			565	2 74	1,000 10			
— — fourrier	1												1			565	2 19	799 55			
Maréchaux des logis	10												10			5,650	2 19	7,995 50			
Brigadiers	10												10			5,650	1 15	4,197 50			
Trompettes	2												2			750	1 44	1,051 20			
Maîtres-ouvriers	20												20			7,500	1 05	7,665 "			
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20												20			7,500	" 88	6,424 "			
— de 2 ^e —	72												72			20,280	" 78	20,498 40			
	137																		50,629 15		
1 compagnie d'ouvriers.																					
Adjudants de batterie	1												1			565	3 21	1,171 65			
Maréchal des logis chef	1												1			565	3 11	1,135 15			
— — fourrier	2												2			730	2 44	1,781 20			
Maréchaux des logis	14												14			5,110	2 44	12,468 40			
Brigadiers	12												12			4,580	1 08	4,750 40			
Trompettes	2												2			750	1 44	1,051 20			
Ouvriers { de 1 ^{re} classe	50												50			18,250	" 98	17,885 "			
de 2 ^e —	95												95			55,945	" 78	26,477 10			
	175																		66,700 10		
1 compagnie d'armuriers.																					
Maréchal des logis chef	1												1			565	2 50	912 50			
— — fourrier	1												1			565	1 98	722 70			
Maréchaux des logis	8												8			2,920	1 98	5,781 60			
Brigadiers	10												10			5,650	" 98	5,577 "			
Trompettes	2												2			750	1 44	1,051 20			
Canonniers-armuriers { de 1 ^{re} classe	12												12			4,580	" 78	3,416 40			
de 2 ^e —	96												96			55,040	" 66	25,126 40			
	150																		58,587 80		
1 compagnie d'artilleurs.																					
Maréchal des logis chef	1												1			565	2 50	912 50			
— — fourrier	1												1			565	1 98	722 70			
Maréchaux des logis	8												8			2,920	1 98	5,781 60			
Brigadiers	10												10			5,650	" 98	5,577 "			
Trompettes	2												2			750	1 44	1,051 20			
Canonniers-artificiers { de 1 ^{re} classe	20												20			7,500	" 78	5,694 "			
de 2 ^e —	60												60			21,900	" 66	14,454 "			
	102																		52,103 "		
BATAILLON DU TRAIN.																					
Petit état-major.																					
Adjudant sous-officier	1												1			565	5 25	1,186 25			
Brigadier-trompette	1												1			565	1 76	642 40			
Maréchal des logis secrétaire	1												1			565	2 19	799 55			
— — garde-magasin	1												1			565	1 98	722 70			
Maîtres sellier, tailleur et bottier	5												5			1,005	" 84	919 80			
Compagnies.																					
Maréchaux des logis chefs	7												7			2,555	2 84	7,256 20			
— — fourriers	7	62											7	62		2,555	2 10	5,595 45			
Maréchaux des logis	38												38			13,870	2 19	50,575 30			
Brigadiers	58												58			13,870	1 05	14,565 50			
Trompettes	14												14			5,110	1 54	7,869 40			
Maréchaux ferrants	8												8			2,920	" 85	2,425 60			
Selliers, forgerons et charpentiers	12												12			4,580	" 87	3,810 60			
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	48		218										48		218	17,520	" 88	15,417 60			
de 2 ^e —	198												198		218	72,270	" 85	59,984 10			
	577	62	218																151,566 55		
Totaux.				1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	921	62	218	7,860	794	1,578	2,868,000	TOTAL. . . . fr.	2,775,970 80		
Soit par régiment.				775	134	520	881	232	560	1,200						2,572					

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
17,250,947	17,027,347	223,600	•		
17,280,947	17,027,347	225,600	•		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LIRENA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report fr. 5,075,098 8	17,220,500 »	30,447 »
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux \times 365 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c' fr. 18,031 »		
		Harnachement.		
c.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes fr. 77,920 20		
		Moyens de transport.		
d.		Moyens de transport aux troupes en marche. 15,000 »	5,290,000 »	
		Logement et nourriture.		
e.		Mouvements éventuels pendant l'année 3,000 Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 4,000 — — à Brasschaet (id.). 22,800 <hr/> 29,800 journées, à fr. 1 25 c' . . . fr. 37,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
f.		Inspecteur général. fr. 2,500 » Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 » Inspecteur des armes de guerre. 500 » Directeur de la fonderie de canons 500 » Sept régiments, à 9,000 francs 63,000 » Bataillon du train et compagnies spéciales. 6,800 » <hr/> 75,700 »		
		A REPORTER fr.	22,510,500 »	30,447 »

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	
17,250,047	»	17,027,347	»	222,600	»
5,200,000	»	5,218,000	»	81,000	»
22,540,047	»	22,245,347	»	304,600	»

(358 bis)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 5 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir :

- 1 compagnie de télégraphistes de campagne;
- 1 — — — — — de place et d'artificiers;
- 1 — — — — — de pontonniers de place;
- 1 — — — — — de chemin de fer;
- 1 — — — — — d'ouvriers;

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										TRAITEMENT annuel.	MONTANT			
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		13 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.		TOTALS.		GRADE.	par CATÉGORIE.		
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.					Hommes.	Chevaux.
<i>État-major du régiment.</i>															
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	»	»	1	2	9,500	»	9,500	
Lieutenant-colonel	1	2	»	»	»	»	»	»	»	1	2	7,100	»	7,100	
Majors	3	6	»	»	»	»	»	»	»	4	7	6,300	»	6,300	
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	4	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	5,100	»	5,100	
Lieutenants adjudants-majors	3	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	2,875	»	8,625	
Lieutenant ou sous-lieuten ^t officier d'armement.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2,875	»	2,875	
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800	»	3,800	
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2,462 50	»	2,462 50	
Capit. administrat ^r d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,450	»	3,450	
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	6,300	»	6,300	
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200	
— — — — — 2 ^e —	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,250	»	3,250	
<i>Compagnies.</i>															
Capitaines en 1 ^{er}	»	»	12	2	1	1	1	1	»	18	»	4,600	»	82,800	
— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe	»	»	12	2	1	1	1	»	»	10	»	5,700	»	59,200	
Lieutenants	»	»	12	2	1	1	1	1	»	18	»	2,875	»	51,750	
Sous-lieutenants	»	»	12	2	1	1	1	1	»	18	»	2,475	»	44,550	
	12	11	48	8	4	4	3	8	1	a) 87	12			238,500	
												TOTAL.		320,162 50	
														A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.	1,600 81
														RESUL.	318,561 69

a) Officiers de l'arme. 81
Comptables 3 } 87
Médecins 5 }

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										NOMBRE de jours.	SOLDE de journalière.	MONTANT	
	Petit ÉTAT-MAJOR.	13 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.	TOTALS.	GRADE.	par CATÉGORIE.				
													Hommes.	Chevaux.
<i>Petit état-major.</i>														
Adjudants sous-officiers	3	»	»	»	»	»	»	3	1,095	3	23	3,258 75		
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	»	1	368	2	50	912 50		
Sergent garde-magasin	»	»	»	»	»	»	»	1	368	2	15	784 75		
Sergent-clairon	1	»	»	»	»	»	»	1	368	2	44	890 60		
Caporaux-clairons	3	»	»	»	»	»	»	3	1,095	1	20	1,514	»	
Sergent armurier	»	»	»	»	»	»	»	1	365	2	15	784 75		
Maîtres tailleur et cordonnier	»	»	»	»	»	»	»	2	750	»	84	613 20		
<i>Compagnies.</i>														
Sergents-majors	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2	50	16,425	»	
Premiers sergents	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2	30	15,111	»	
Sergents fourriers	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2	15	14,125 50	»	
Sergents	»	60	10	5	5	5	5	88	32,120	2	15	69,038	»	
Caporaux	»	120	16	8	8	8	8	168	64,320	»	98	60,093 60	»	
Clairons	»	36	4	2	2	2	2	48	17,520	»	87	15,242 40	»	
Soldats de 1 ^{re} classe	»	282	42	21	21	21	21	357	150,505	»	78	101,637 90	»	
— de 2 ^e classe	»	468	78	39	39	39	»	663	241,995	»	66	159,716 70	»	
	8	972	156	78	78	78	90	1390	507,350				451,410 10	
												TOTAL.		480,268 85

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,549,947 »	22,245,347 »	304,600 »	»		
22,549,947 »	22,245,347 »	304,600 »	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 1,225,468 50	22,519,500 »	30,447 »
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 37 chevaux × 305 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c'. fr. 17,556 50		
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche. 2,000 »		
			1,282,900 »	•
		Logement et nourriture.		
15 (suite.)	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,500		
		———— 3,100 journées, à fr. 1 25 c'. 5,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
	e.	Inspecteur général. 2,500 »		
		2 directeurs dans les divisions territoriales 3,000 »		
		Commandants du génie dans les places 19,000 »		
		Le régiment et les compagnies spéciales 9,500 »		
		———— 34,000 »		
		A REPORTER. fr. 23,802 400 »	23,802 400 »	30,447 »

(1) École régimentaire et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,549,947	• 22,245,547	• 304,000	•		
1,282,000	• 1,269,500	• 13,400	•		
23,832,847	• 23,514,847	• 318,000	•		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	23,802,400	30,447
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr.	170,214 50	
	80	Commis aux écritures	84,000	
	760	Sous-officiers et soldats	562,985 20	
a.	894			
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	16,000	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500	
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs	3,450	
			644,549 70	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 2,300 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c'	2,550	
		Pour vacances et petites permissions	4,319 70	
			7,049 70	
		RESTE. fr.	637,500	
	b.	41 Sœurs hospitalières, à 900 francs	36,900	
	c.	Frais d'administration	5,000	
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche	600	
	e.	Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c'	500	
			680,500	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	24,482,000	30,447

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie	"	"	"	1,852	25,571	27,425
" 13. — Cavalerie	"	"	"	500	5,080	6,040
" 14. — Artillerie	65	70	159	502	7,860	8,562
" 15. — Génie	54	166	220	87	1,500	1,477
" 16. — Bataillon d'administration	"	"	"	74	820	894
	117	242	550	2,875	41,721	44,196

(362 bis)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° D'un état-major (Administration centrale);

2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, SAVOIR.

1 ^{re} section :	Hôpitaux.
2 ^e	Boulangeries.
3 ^e	Boucheries.
4 ^e	Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT			
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.		
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100	»		
Officiers d'administrat ^o	de 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	4	17	3,000	51,000	»	
	de 2 ^e id.	»	5	5	5	5	18	2,500	42,000	»	
	de 3 ^e id.	»	6	5	5	5	19	2,200	41,800	»	
	de 4 ^e id.	»	5	6	5	5	19	1,800	34,200	»	
TOTAUX.	3	21	21	11	18	74			177,100	»	
A DÉDUIRE 1/2 p. o/o pour médicaments.									885 50		
Reste. fr.										176,214 50	
<i>Commis.</i>											
Commis aux écritures.	de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500	»	
	de 2 ^e id.	10	9	»	5	5	30	1,350	40,500	»	
		19	18	1	11	11	60		84,000	»	

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de	1 ^{re} classe.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 95	7,829 25
Id.	2 ^e id.	»	14	»	»	»	14	4,015	1 70	6,825 30
Infirmiers-majors de	1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 95	12,099 75
Id.	2 ^e id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,518 50
Portiers de	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Cuisiniers	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Tisaniers.	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Infirmiers	1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	32,521 50
Id.	2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1	29,565
Boulangeries.										150,354 20
Sergents surveillants.	»	»	20	»	»	»	20	7,500	2 21	16,135
Brigadiers	»	»	28	»	»	»	28	10,220	1 60	16,352
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	»	»	40	44,600	1 20	17,520
Id. de 2 ^e id.	»	»	80	»	»	»	80	29,200	1 10	32,120
Boucheries.										82,125
Sergents surveillants.	»	»	»	12	»	»	12	4,380	2 21	9,679 80
Brigadiers	»	»	»	12	»	»	12	4,380	1 60	7,008
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	»	24	8,760	1 20	10,512
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	48	»	»	48	17,520	1 10	19,272
Fourrages										46,471 80
Sergents surveillants.	»	»	»	»	20	20	20	7,500	2 21	16,135
Brigadiers	»	»	»	»	22	22	22	8,050	1 60	12,848
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	60	60	60	21,900	1 20	26,280
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	120	120	120	43,800	1 10	48,180
État-major.										103,441
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	2	2	750	» 84	613 20
TOTAUX. fr.	4	270	168	96	222	760	178,120			362,985 20

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,852,847	=	25,514,847	°	318,000	°
680,500	°	680,500	°	°	°
24,515,347	°	24,195,347	°	318,000	°

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		ACADÉMIE MILITAIRE.		
		École militaire.		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		<i>État-major et employés du service intérieur.</i>		
		1 commandant. fr. 5,000 »		
		1 commandant en second 1,000 »		
		2 examinateurs permanents 6,000 »		
		1 instructeur 800 »		
		2 instructeurs adjoints 1,000 »		
		4 inspecteurs des études 6,000 »		
		1 secrétaire. 2,400 »		
		1 dessinateur 3,000 »		
		1 aumônier. 2,500 »		
		1 médecin 800 »		
		1 mécanicien 2,200 »		
a.		1 préparateur de chimie 2,200 »		
		1 vauquemestre conservateur des bâtiments 500 »		
		1 garde conservateur du matériel 560 »		
		1 conservateur des modèles 360 »		
		1 infirmier 600 »		
		1 portier 1,425 »		
		7 hommes de peine 4,200 »		
		5 clairons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 800 »		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,555 »		
		41,225 50		
		<i>Corps enseignant.</i>		
		8 professeurs militaires. 10,800 »		
		10 — civils 40,500 »		
17	b.	11 répétiteurs militaires 9,200 »		
		3 — civils 2,125 »		
		3 maîtres militaires 3,000 »		
		5 — civils 8,500 »		
		73,925 »		
		<i>Solde des élèves.</i>		
c.		Solde des élèves de l'École militaire. 117,899 50	253,600 »	
		<i>École de guerre.</i>		
		<i>État-major et corps enseignant.</i>		
		1 commandant. 1,500 »		
		1 commandant en second 1,000 »		
		2 professeurs civils 5,250 »		
d.		3 maîtres civils. 5,050 »		
		9 professeurs militaires 8,650 »		
		2 maîtres militaires 500 »		
		1 secrétaire 600 »		
		20,550 »		
		A REPORTER. fr. 253,600 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
255,600 »	268,000 »	»	»	15,000 »	
255,000 »	268,600 »	»	»	15,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	255,600 »	»
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	14,000 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	755 »	
		Ménage des domestiques : 11 hommes, à 50 centimes par jour.	2,007 50	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants ; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions ; frais de transport des instruments, etc.	1,100 »	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 »	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	9,059 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments du cabinet de physique.	1,500 »	
		<u>54,900 »</u>		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 »	42,800 »
		Chauffage et éclairage	2,600 »	
		Indemnité aux travailleurs	450 »	
	b.	Ménage des domestiques : 3 hommes, à 50 c' par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 »	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier de l'établissement ; dépenses imprévues.	3,002 50	
		<u>7,000 »</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	296,400 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
253,000 »	268,600 »		»	15,000 »	
42,800 »	42,800 »		»	»	
296,400 »	311,400 »		»	15,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
10	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,300 »	66,375 »	
	b.	— — de la fonderie de canons 24,900 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 21,100 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 »		
	e.	— — de l'école de tir 4,775 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État 261,855 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 79,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 85,886 23		
		Salaire des ouvriers 258,800 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		324,686 23		
	A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. fr. 20,000 »			
	304,686 23			
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
e.		<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 »		
		Menues dépenses 1,850		
	93,339 79			
A REPORTER. fr. 810,428 11			66,375 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 "		66,375 "	"	"	
66,375 "		66,375 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 819,428 11	66,575 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaire des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,016,180 »	»
		————— 160,351 89		
20 (suite.)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,082,555 »	1,082,555 »	»

DE LA GUERRÉ POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 »	66,375 »		.	.	
1,016,180 »	1,016,180 »		»	»	
1,082,555 »	1,082,555 »		»	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
		Bâtiments militaires fr. 507,788 •		
	a.	Ouvrages de fortification 42,800 •		
		Ouvrages mixtes 17,485 •		
		————— 368,161 •		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemenement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
		Bâtiments militaires fr. 627,500 •		
	b.	Ouvrages de fortification 180,850 •		
		Ouvrages mixtes 25,000 •		
		————— 853,350 •		
21	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 46,000 •	1,460,000 •	
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux commandant les circonscriptions militaires; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 •		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 •		
	f.	Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 20,000 •		
	g.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 12,500 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	1,460,000 •	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 14,100,785 rations de pain, à 16 centimes. fr. 2,270,525 60		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 101,225 60		
		RESTE. . . . fr. 2,169,300 »		
22		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 14,175,577 rations, à 24 centimes. fr. 3,402,1 8 48	5,410,600 »	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 151,858 48		
		3,250,300 »		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
	a.	1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c. fr. 1,910,518 75		
		1,514,385 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c. 1,665,823 50		
		3,042,640 c)	5,576,142 25	
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 46,142 25		
		RESTE. . . . fr. 3,530,000 »		
23		<i>Charge temporaire.</i>		
	b.	Fourrages pour les chevaux de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire		
		12 chevaux à ration légère : 4,380 journées à fr. 1 10 c. fr. 4,818 »	550,000 »	4,818 »
		A REPORTER. . . . fr.	8,049,600 »	4,818 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																		
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																			
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">a) Décomposition de ces rations . . .</td> <td>Infanterie</td> <td>9,333,415</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>178,120</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>14,960,985</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			RATIONS.						a) Décomposition de ces rations . . .	Infanterie	9,333,415		Cavalerie	2,073,200		Artillerie	2,868,900		Génie	507,350		Bataillon d'administration . . .	178,120				14,960,985																							
		RATIONS.																																																					
a) Décomposition de ces rations . . .	Infanterie	9,333,415																																																					
	Cavalerie	2,073,200																																																					
	Artillerie	2,868,900																																																					
	Génie	507,350																																																					
	Bataillon d'administration . . .	178,120																																																					
		14,960,985																																																					
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th></th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire.</td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>770,200</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Reste</td> <td>14,190,785</td> </tr> </tbody> </table>			JOURNÉES					de marche.	d'hommes aux hôpitaux.		A déduire.	Infanterie	44,000	408,700		Cavalerie	42,400	93,300		Artillerie	29,800	123,900		Génie	3,100	22,300		Bataillon d'administration . . .	400	2,300				119,700	650,500	770,200			Reste		14,190,785									
		JOURNÉES																																																					
		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																				
A déduire.	Infanterie	44,000	408,700																																																				
	Cavalerie	42,400	93,300																																																				
	Artillerie	29,800	123,900																																																				
	Génie	3,100	22,300																																																				
	Bataillon d'administration . . .	400	2,300																																																				
		119,700	650,500	770,200																																																			
		Reste		14,190,785																																																			
5,410,600	5,410,600				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">b) Décomposition de ces rations . . .</td> <td>Infanterie</td> <td>9,333,415</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>178,120</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>14,960,985</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			RATIONS.						b) Décomposition de ces rations . . .	Infanterie	9,333,415		Cavalerie	2,073,200		Artillerie	2,868,900		Génie	507,350		Bataillon d'administration . . .	178,120				14,960,985																							
		RATIONS.																																																					
b) Décomposition de ces rations . . .	Infanterie	9,333,415																																																					
	Cavalerie	2,073,200																																																					
	Artillerie	2,868,900																																																					
	Génie	507,350																																																					
	Bataillon d'administration . . .	178,120																																																					
		14,960,985																																																					
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th>Le 1/8</th> <th></th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th>des journées des enfants de troupe.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire.</td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>15,208</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on} . . .</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>15,208</td> <td>785,408</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Reste</td> <td></td> <td>14,175,577</td> </tr> </tbody> </table>			JOURNÉES		Le 1/8				de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	des journées des enfants de troupe.		A déduire.	Infanterie	44,000	408,700	15,208		Cavalerie	42,400	93,300	"		Artillerie	29,800	123,900	"		Génie	3,100	22,300	"		Bataillon d'administ ^{on} . . .	400	2,300	"				119,700	650,500	15,208	785,408			Reste			14,175,577
		JOURNÉES		Le 1/8																																																			
		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	des journées des enfants de troupe.																																																			
A déduire.	Infanterie	44,000	408,700	15,208																																																			
	Cavalerie	42,400	93,300	"																																																			
	Artillerie	29,800	123,900	"																																																			
	Génie	3,100	22,300	"																																																			
	Bataillon d'administ ^{on} . . .	400	2,300	"																																																			
		119,700	650,500	15,208	785,408																																																		
		Reste			14,175,577																																																		
5,554,818	5,554,818				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">c) Décomposition de ces rations.</td> <td>Cavalerie { Chasseurs et lanciers . . .</td> <td>1,370</td> <td>4,140</td> <td></td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>Artillerie { Guides . . .</td> <td>2,817</td> <td>39</td> <td>1,038,205</td> <td>14,235</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>4,187</td> <td>4,140</td> <td>1,038,205</td> <td>1,514,385</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">8,356</td> <td colspan="2">3,042,640</td> </tr> </tbody> </table>			CHEVAUX		RATIONS				de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	c) Décomposition de ces rations.	Cavalerie { Chasseurs et lanciers . . .	1,370	4,140		1,500,150	Artillerie { Guides . . .	2,817	39	1,038,205	14,235									4,187	4,140	1,038,205	1,514,385			8,356		3,042,640										
		CHEVAUX		RATIONS																																																			
		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.																																																		
c) Décomposition de ces rations.	Cavalerie { Chasseurs et lanciers . . .	1,370	4,140		1,500,150																																																		
	Artillerie { Guides . . .	2,817	39	1,038,205	14,235																																																		
		4,187	4,140	1,038,205	1,514,385																																																		
		8,356		3,042,640																																																			
8,054,418	8,054,418																																																						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	8,949,600 »	4,818 »
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »		
		55,000 — à une — 15 — 525,000 »		
		————— 540,000 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 120,000 »		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 540,585 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 10,991 70	715,000 »	»
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 5,008 30		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois 50,000 »		
		————— 55,008 30		
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
		Infanterie fr. 40,000 »		
		Cavalerie 47,000 »		
25		Artillerie 12,000 »		
		Génie 900 »		
		Bataillon d'administration 100 »		
		————— 100,000 »		
		A REPORTER. fr.	9,762,600 »	4,818 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																		
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																			
8,954,418 »	8,954,418 »	»	»																				
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,900</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>14,960,985</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>119,700</td> </tr> <tr> <td>RESTE</td> <td>14,841,285</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES.		Infanterie	9,333,415	Cavalerie	2,073,900	Artillerie	2,868,900	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL	14,960,985	A déduire les journées de marche	119,700	RESTE	14,841,285
JOURNÉES.																							
Infanterie	9,333,415																						
Cavalerie	2,073,900																						
Artillerie	2,868,900																						
Génie	507,350																						
Bataillon d'administration	178,120																						
TOTAL	14,960,985																						
A déduire les journées de marche	119,700																						
RESTE	14,841,285																						
					<p>36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation 13,212,000 journées.</p> <p>A déduire 1/10 pour non-occupation 4,321,300 »</p> <p>RESTE 11,891,700 »</p> <p>b) Fournitures appartenant aux communes 2,400,000 »</p> <p>c) — — à l'État 549,585 »</p> <p>TOTAL ÉGAL. 14,841,285</p>																		
715,000 »	683,000 »	50,000 »	»																				
100,000 »	100,000 »	»	»																				
9,767,418 »	9,737,418 »	50,000 »	»																				

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	9,762,600 »	4,818 »
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr. 105,000 »	} 110,000 »	}
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	65,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{15}$ de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de $\frac{1}{7}$ pour l'artillerie.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
20	a.	484 chevaux de chasseurs et de lanciers, à. fr. 850. . fr. 401,720 »	} 802,790 »	}
		161 — de guides, à 950. . . 149,750 »		
		115 — de selle d'artillerie, à. 950. . . 105,000 »		
		225 — de trait — , à. 650. . . 146,250 »		
		————— 802,790 »		
		985	812,790 »	»
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	10,868,590 »	4,818 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,767,418	»	9,737,418	»	30,000	»
110,000	»	110,000	»	»	»
65,000	»	65,000	»	»	»
118,000	»	118,000	»	»	»
812,790	»	812,790	»	»	»
10,873,208	»	10,843,208	»	30,000	»
AUGMENTATION. . . fr.			30,000		»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
	EFFECTIF			
	1	Colonel à	0,375	0,375 "
	7	Majors, à	4,125	28,875 "
	12	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	2,850	54,200 "
	8	— de 2 ^e —, à	2,550	20,400 "
	3	— de 3 ^e —, à	2,300	7,080 "
	3	Lieutenants, à	1,800	5,400 "
	2	Sous-lieutenants, à	1,575	5,150 "
	36	TOTAL	105,480 "	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	527 40	104,952 60
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
	a.	5 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,000	5,700 "
		5 — de 2 ^e —, à	1,700	6,100 "
		4 — de 3 ^e —, à	1,575	6,300 "
		7 Lieutenants, à	1,200	8,400 "
		2 Sous-lieutenants, à	1,050	2,100 "
	19	TOTAL	27,600 "	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	158 "	145,000 "
			27,462 "	145,000 "
	30	<i>3° Employés civils.</i>		
		4 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	5,500 "	
	4			
	50	<i>Honoraires.</i>		
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	7,085 40	
<i>Frais de représentation.</i>				
	31	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	20,000 "	"
TOTAL DU CHAPITRE IX.			fr. 165,000 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
145,000 »	158,700 °	°	15,700 »		
20,000 »	20,000 »	» /	»		
165,000 »	178,700 »	»	15,700 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
52	a.	Pensions temporaires, et arriérés fr. 85,460 »		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 7,000 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 20,000 »		
		110,460 »	110,460 »	540 »
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 »		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr. 110,460 »	110,460 »	540 »
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
53	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre	14,990 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr. 14,990 »	14,990 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
111,000 »	111,000 »	»	»	
111,000 »	111,000 »	»	»	
14,990 »	14,980 »	10	»	
14,990 »	14,980 »	10	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	354	Administration centrale	505,000	» 150,000
II.	356	États-majors.	1,416,000	»
III.	544	Service de santé des hôpitaux	1,008,000	»
IV.	546	Solde des troupes	24,482,900	» 50,447
V.	564	Académie militaire	296,400	»
VI.	568	Établissements et matériel de l'artillerie	1,082,555	»
VII.	572	Matériel du génie	1,460,000	»
VIII.	574	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	10,868,390	» 4,818
IX.	580	Traitements divers et honoraires	165,000	»
X.	582	Pensions et secours.	110,460	» 540
XI.	5b.	Dépenses imprévues	14,900	»
TOTAUX. fr.			41,209,695	» 185,805

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
455,000	•	441,810	•	13,190	•
1,416,000	•	1,416,000	•	•	•
1,008,000	•	1,008,000	•	•	•
24,513,547	•	24,105,547	•	318,000	•
296,400	•	311,400	•	•	15,000
1,082,555	•	1,082,555	•	•	•
1,460,000	•	1,460,000	•	•	•
10,875,208	•	10,845,208	•	30,000	•
165,000	•	178,700	•	•	13,700
111,000	•	111,000	•	•	•
14,990	•	14,080	•	10	•
41,505,500	•	41,063,000	•	361,200	•
AUGMENTATION . . . fr.			332,500		•

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier 1877 jusqu'au 31 décembre 1877.

DATE DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1877. 20 janvier.	Van Malderen, P.-F.	Employé de 1 ^{re} classe à la manufacture d'armes.	66	30	3	28	Grand âge	1,772 91	1,070 °
Id.	Vanderwée, J.-B.	Dessinateur au Dépôt de la Guerre.	53	14	11	°	Infirmités	1,835 33	421 °
12 mars.	Vuillaume, A.-J.-V.	Garde principal du génie de 2 ^e classe.	62	40	8	10	Grand âge et infirmités.	3,500 °	2,189 °
24 sept.	Dewilde, D.	Aumônier.	77	22	5	8	Id.	1,026 66	1,162 °
28 nov.	Clément, C.-A.-T.	Professeur émérite à l'école militaire.	65	45	4	4	Grand âge	7,000 °	5,000 °
30 nov.	Demeuldre, A.-R.	Garde principal du génie de 1 ^{re} classe.	65	46	1	20	Id.	3,725 °	2,483 °
TOTAL fr.								12,325 °	

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier 1877 jusqu'au 31 décembre 1877.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.	
d'ordre.	d'in- scription.						
108	99	Madou, J.-B.	5 avril 1877.	Décès	1,035 °	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1877.	
109	155	Van Boom, G.	4 déc. 1877.	Id.	3,258 °		162 pensions inscrites . . . fr. 195,346
110	120	Libotte, H.	7 mai 1877.	Id.	858 °		110 pensions éteintes . . . 107,536
						52 — restent à servir fr. 87,810	
TOTAL fr.					5,711 °		